



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe

Question écrite n° 82770

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la distribution au plus de soixante-cinq ans du vaccin contre la grippe. Chaque année, à la même période, les services de l'État mettent en place une campagne de vaccination gratuite pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans. Le principe est que le patient doit retirer chez son pharmacien le vaccin. Or il semblerait que, dans certains départements, les pharmaciens n'ont pas reçu suffisamment de vaccins. Ainsi, les personnes bénéficiant de cette campagne ont dû recourir à des vaccinations payantes. Alors se pose la question de la comptabilisation des personnes de plus de soixante-cinq ans. Avec les moyens modernes de la statistique et du recensement, il paraît aujourd'hui inexplicable que certaines pharmacies soient confrontées à une pénurie de vaccins. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de prévoir un nombre suffisant de vaccins contre la grippe, dans les années à venir.

Texte de la réponse

La vaccination contre la grippe saisonnière a pour but d'en limiter les complications, notamment chez les publics à risque. Outre l'âge, certaines pathologies chroniques constituent en effet des facteurs de vulnérabilité qui incitent les pouvoirs publics à améliorer chaque année la couverture vaccinale de ces populations. La production de vaccins antigrippaux pour une année donnée est programmée très en amont de leur mise sur le marché. Dès le mois de février, les volumes à produire sont calibrés sur les ventes des années précédentes. Une fois le processus de fabrication industrielle lancée, il est impossible d'augmenter le niveau de la production. En 2005, 11,2 millions de vaccins ont ainsi été fabriqués, ce qui représentait une très légère hausse par rapport à 2004. Au 12 novembre 2005, 9,3 millions de vaccins étaient vendus dans les officines contre 8,3 millions à la même date un an plus tôt. Cette augmentation précoce des ventes, qui a été observée dans les autres pays européens, s'explique en grande partie par l'information médiatique importante diffusée depuis le mois d'août sur l'extension de l'épizootie, et ne pouvait donc être anticipée. Mais, d'après les résultats préliminaires de la CNAMTS, sur la période s'étendant de septembre à novembre 2005, 6,4 millions de vaccins ont été remboursés, soit 10 % de plus que l'année précédente sur la même période, plaidant en faveur d'un meilleur ciblage des populations à risque. En tout état de cause, le ministre de la santé et des solidarités a suivi avec une attention toute particulière l'évolution des ventes de vaccins dans les pharmacies tout en s'informant des stocks encore disponibles chez les fabricants. Dès le 15 novembre dernier, 124 500 vaccins ont été mis dans le circuit de distribution officinale et 76 000 ont été réservés pour l'hôpital et les collectivités. Début décembre, il a donné l'instruction à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé de libérer, en lien avec les laboratoires pharmaceutiques, 80 000 doses encore disponibles vers les grossistes répartiteurs pour approvisionner le réseau des pharmacies. En complément et par précaution, il a été décidé de prévoir un dispositif particulier de distribution de l'antiviral Tamiflu en accord avec le laboratoire fabricant Roche. Contrairement aux vaccins, la disponibilité en volume de ce médicament est adaptable à court terme. C'est pourquoi, indépendamment de la constitution du stock de précaution pour le cas de survenue d'une pandémie de grippe aviaire, les doses disponibles de Tamiflu pour la grippe saisonnière seront à la fois plus importantes

(400 000 traitements au lieu de 150 000 l'an dernier), et réparties de manière plus ciblée sur les personnes à risques (200 000 traitements au sein des établissements accueillant des personnes âgées, 50 000 boîtes au sein des établissements hospitaliers permettant également une rétrocession pour l'ensemble des personnes immunodéprimées, et 150 000 boîtes en officine). Ce circuit de délivrance du Tamiflu a été encadré par des lettres de rappel des bonnes pratiques à tous les médecins et tous les pharmaciens.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82770

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2006, page 37

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1679